

Souveraineté La Solution inc.

Éducation

CONSIDÉRANT QU'EN 1978 la Cour Supérieure du Canada déclara inconstitutionnel les lois du Manitoba de 1890 abolissant la langue et celle de 1916 l'éducation en français et ainsi même les lois des autres provinces, mais le tort fait aux francophones était fait.

CONSIDÉRANT QUE la Louisiane qui s'étendait du Golf du Mexique, de chaque côté de la rivière Mississipi et jusqu'aux montagnes rocheuses du Canada avait été découverte par des français et nommée au nom du roi de France et aujourd'hui réduite à sa simple expression d'état (É.U) et que l'éducation en français avait été bannie. Le français parlé était interdit dans les classes et les cours d'école. Le parler français, après plusieurs années, est restauré dans cet état mais le tort était déjà fait.

CONSIDÉRANT QUE seul le Québec, dans toutes les Amériques, est la seule région où la langue française est parlée, écrite et enseignée et que plus de 80% de son peuple, sur 8 millions de population, vit en français et que le fédéral (gouvernement du Canada) par son immigration a outrance de gens parlant pas français menace d'extinction ce peuple.

CONSIDÉRANT QUE nous payons vos salaires, pensions ,prime de départ, dédommagement, etc. Et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, nous avons le droit et privilège de vous suggérer fortement cette démarche à suivre.

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'implanter, dès la saison scolaire (2011-2012) un programme intensif obligatoire du français à partir du 1 er janvier de chaque année jusqu'à la fin de session, et ceci dès la troisième année du primaire dans les écoles anglophones du Québec jusqu'au cinquième secondaire inclusivement.

Date limite pour signer: 15 août 2012

Pour signer la pétition

Aller sur le blogue de Nation-Unie: www.nation-unie.org , menu Pétition.

Un rapport des signataires et de leur provenance calculé une semaine après la date de la fin de la compilation, deux semaines de parution après quoi tout sera archivé.